

MAURESSAC

L'édito du Maire



L'édito du Maire

→ p.1

Actus : budget investissement

→ p.2

Actus : budget fonctionnement

→ p.3

Actus : AIFP et SIVU Lèze Ariège

→ p.4

Les écoles

→ p.5

Environnement

→ p.6

Du côté des associations

→ p.8

Informations pratiques

→ p.11

Etat civil

→ p.12

Vos démarches en Mairie

→ p.12

Chères Mauressacoises, chers Mauressacois,

Cela fait maintenant plus d'un an que vos élus gèrent les dossiers communaux et intercommunaux.

Nous pouvons cependant retenir côté finance, l'amélioration du résultat de fonctionnement sur le budget principal qui témoigne d'une gestion rigoureuse des dépenses.

Ce résultat nous permet, malgré la baisse de la dotation forfaitaire de l'État pour cette année, de vous annoncer que le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le taux des taxes locales en 2015. Dans ce contexte économique difficile, nous devons continuer de réduire nos dépenses mais surtout, maintenir nos investissements dans la voirie, la rénovation des bâtiments communaux dans la mesure de nos moyens.

Les nouveaux rythmes scolaires, accompagnés de temps d'activités périscolaires, rencontrent un succès certain grâce à l'implication des agents du SIVOM Merlan Rauzé du Ruisseau et des élus des trois communes (Mauressac, Puydaniel et Lagrâce-Dieu) avec qui un partenariat de qualité a été mis en place. Je tiens à remercier tous les bénévoles qui nous ont aidés pendant toute cette année scolaire. Le Projet Educatif Territorial a été validé par l'Inspection Académique.

A ces dossiers se sont bien sûr ajoutées les affaires dites courantes mais qui demandent l'investissement de chacun, élus et agents municipaux, que je remercie encore pour leur action.

J'ai également souhaité remercier l'investissement des forces vives qui composent les associations de la commune qui permet à Mauressac de disposer d'une réelle identité sur le territoire mais qui ne saurait être sans votre participation et votre attachement à la commune.

2015 sera une année qui connaîtra des moments importants :

- Le début des travaux de réhabilitation de la mairie et de la salle des fêtes.
- Les travaux du pool routier seront également prévus sur la commune : entretien de voirie pour Junca, Mercadier, Maronniers, Solange, Dorus et Carbonnel.
- Nous devons aussi réaliser le diagnostic de tous les bâtiments communaux (mairie, salle des fêtes, cimetière et église) afin de les rendre accessibles aux personnes handicapées.

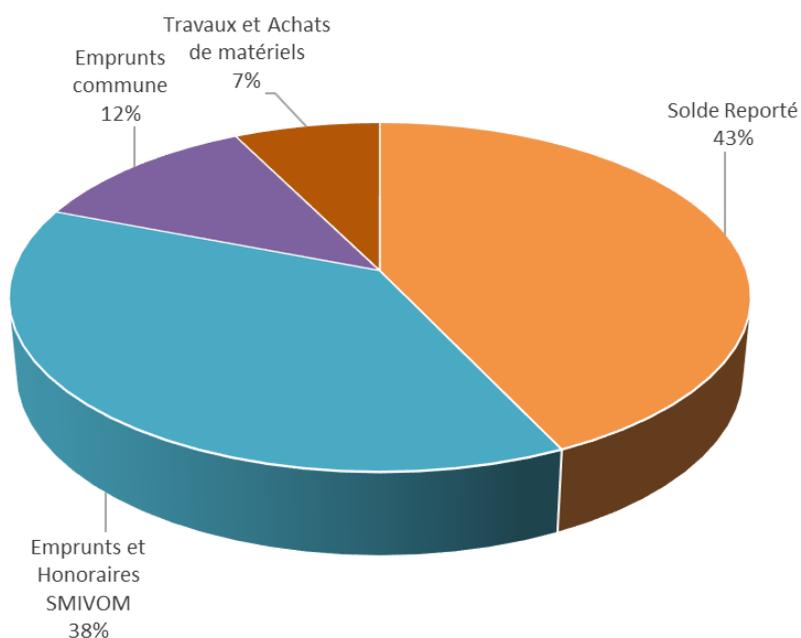
Tous ces rendez-vous et projets seront ponctués d'instantanés propres à l'exercice d'un mandat électif, parfois très agréables, parfois empreints de difficultés, mais toujours avec la conviction de vouloir vous accompagner et de répondre au mieux au service public à vous rendre.

Le Maire,
Wilfrid PASQUET

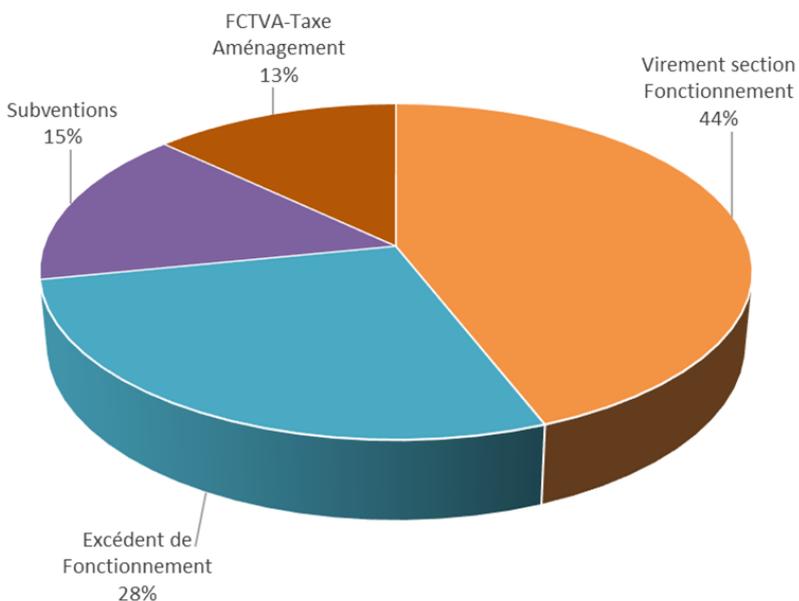
Le 14 avril dernier, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a voté le budget primitif suivant pour 2015 :

Le budget Investissement pour 2015

Répartition des Dépenses d'Investissement		
Solde Reporté	49 572,85 €	43%
Emprunts et Honoraires	43 780,23 €	38%
Emprunts commune	13 530,74 €	12%
Travaux et Achats de ma-	8 500,00 €	7%
Total	115 383,82 €	100%

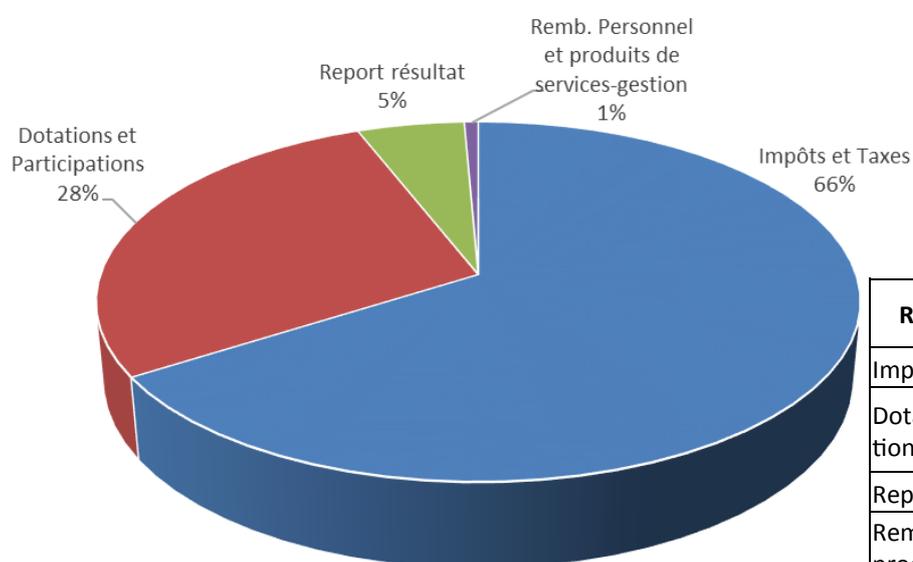
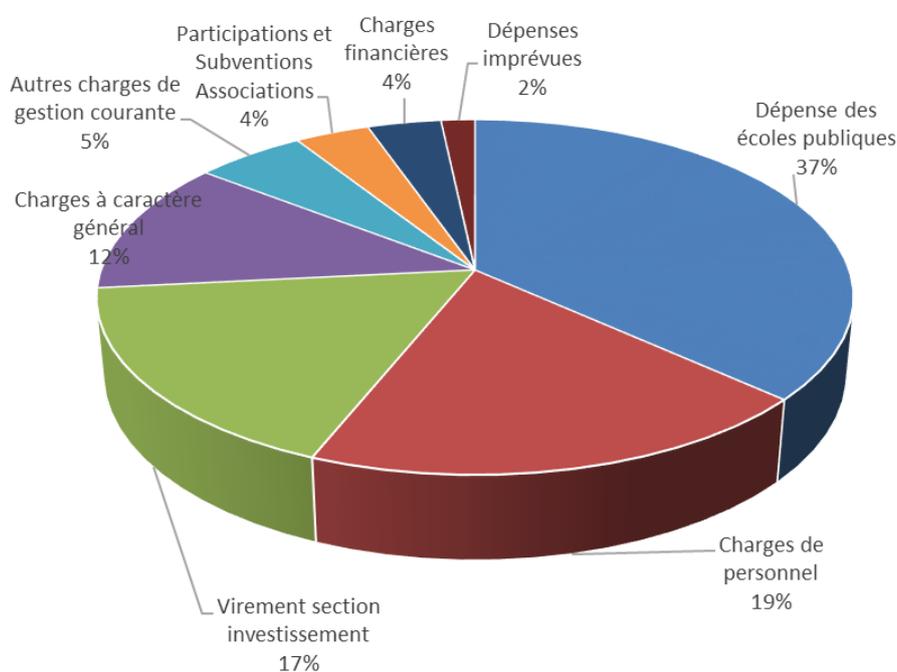


Répartition des Recettes d'Investissement		
Virement section Fonctionnement	50 873,20 €	44%
Excédent de Fonctionnement	32 017,85 €	28%
Subventions	17 555,60 €	15%
FCTVA-Taxe Aménagement	14 937,17 €	13%
Total	115 383,82 €	100%



Le budget Fonctionnement pour 2015

Répartition des Dépenses de Fonctionnement		
Dépense des écoles publiques	108 063,30 €	37%
Charges de personnel	57 000,00 €	19%
Virement section investissement	50 873,20 €	17%
Charges à caractère général	35 749,70 €	12%
Autres charges de gestion courante	16 074,67 €	5%
Participations et Subventions Associations	10 859,03 €	4%
Charges financières	10 717,00 €	4%
Dépenses imprévues	4 940,53 €	2%
Total	294 277,43 €	100%



Répartition des Recettes de Fonctionnement		
Impôts et Taxes	194 136,00 €	66%
Dotations et Participations	82 700,33 €	28%
Report résultat	15 429,55 €	5%
Remb. Personnel et produits de services-gestion	2 011,55 €	1%
Total	294 277,43 €	100%

Association intercommunale pour la formation permanente (AIFP)

L'AIFP, qu'est-ce que c'est ?

C'est une association qui aide au financement de la formation pour les demandeurs d'emplois et pour les personnes en contrats aidés.

Elle est gérée par une commission composée d'élus, de salariés, de la mission locale, de la CCAS, de la CCVA.

Le financement attribué provient essentiellement des participations des communes à hauteur de 1,10 € par habitant.

Qui peut en bénéficier ?

Les résidents des communes adhérentes (Mauressac en fait partie), qui sont :

- Demandeurs d'emploi ou en emploi précaire
- En contact avec Pôle Emploi, la Maison de l'emploi ou la Mission locale
- Adultes et non scolarisés
- Détenteurs d'un projet de formation mais ne pouvant pas le financer

Quelle est la procédure à suivre ?

Un dossier précis et détaillé est à transmettre au secrétariat de l'AIFP pour être étudié en commission. Cette commission statue ensuite sur les montants éventuels qui peuvent être accordés.

Ce dossier doit contenir :

- Lettre de motivation expliquant la situation et le motif de la formation
- CV
- Copie de la carte de demandeur d'emploi
- Projet personnalisé de Pôle emploi ou d'autres organismes
- Notification RSA
- 2 devis d'organismes de formation présentant le contenu de la formation
- Justificatifs de revenus du demandeur et de son conjoint
- Justificatifs de frais (emprunts, loyer,...)
- Justificatifs d'autres organismes pouvant financer la formation (Conseil Régional, Conseil Départemental, Pôle emploi,...)

Pour plus d'informations : contactez Yvette QUARANTA au secrétariat de l'AIFP 05 61 50 68 17 du mardi au vendredi de 9h à 16h.

Aides à l'amélioration de l'habitat privé - Maison de l'habitat du SIVU Lèze Ariège

La Maison de l'Habitat du SIVU Lèze Ariège (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) est engagée dans une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) dont l'objectif est d'aider les propriétaires à rénover leurs logements vieux de plus de 15 ans. Ce dispositif consiste en un accompagnement des propriétaires (occupants ou bailleurs), tant sur le plan technique dans le choix des travaux à engager en priorité que sur le plan financier avec le montage de dossiers de subventions permettant de diminuer les frais de ces travaux d'amélioration. Il est possible selon les cas de bénéficier de subventions de la part de l'Agence Nationale pour l'Habitat (Anah) et du Conseil Départemental de la Haute Garonne, d'aides des caisses de retraites, d'un éco-chèque logement de la Région Midi-Pyrénées ou encore de crédits d'impôts.

Il faut savoir qu'en 2014, la commune de Mauressac a participé au fonctionnement de la Maison de l'Habitat du SIVU Lèze Ariège (qui réunit 17 communes) pour un montant de 1259,50 € alors que le montant des aides habitat mobilisées par le service pour les propriétaires de Mauressac a été de 15 320 €.

L'attribution d'une aide n'est pas systématique, elle est notamment fonction de vos ressources, de la nature des travaux envisagés et des enveloppes budgétaires des partenaires financiers du dispositif.

Aussi, si vous envisagez des travaux, ne les entamez pas avant d'être allé vous renseigner auprès de la Maison de l'Habitat du SIVU Lèze Ariège pour savoir si vous pouvez bénéficier d'une aide aux travaux.

Vous pouvez rencontrer le conseiller habitat du territoire lors des permanences qui se tiennent :

 tous les jeudis de 14h00 à 16h00 à la Maison de l'habitat, 14 rue Camille Pelletan à Auterive (05.61.50.05.93),

 tous les 1ers jeudis du mois de 10h00 à 12h00 à la Mairie de Venerque (05.62.11.59.59),

 tous les 2ème et 4ème jeudis du mois de 10h00 à 12h00 à la Mairie de Cintegabelle (05.61.08.90.97).

Mise en place d'un PEDT

Depuis la rentrée 2014, les rythmes scolaires ont changé pour le RPI Lagrâce-Dieu—Mauressac—Puydaniel.

Les enfants vont à l'école le mercredi matin, ce qui leur permet d'avoir un temps scolaire plus court les autres jours et de bénéficier d'activités périscolaires dès le milieu de l'après-midi.

La mobilisation des équipes du SIVOM Merlan Rauzé du Ruisseau pour ces activités gratuites et facultatives implique un coût supplémentaire. L'Etat accompagne les communes dans ce changement en participant à hauteur de 50 € par enfant. En contrepartie, les communes concernées doivent définir un PEDT (Projet Educatif Territorial).

Ce PEDT présente les moyens actuels de l'école (humains, matériels et financiers), les projets d'activités à venir et les besoins des communes pour la réalisation de ces projets (besoins humains, matériels et financiers).

Le PEDT, validé par l'Inspection Académique, a été rédigé par le SIVOM avec l'aide des enseignants, des employés du SIVOM, des parents d'élèves élus, des associations de parents d'élèves (Les Crayonneurs et Cartables & Toboggans) et certaines associations du territoire. Au cours de son élaboration, la priorité de toute cette équipe a été de conserver, comme pour 2014-2015, des activités gratuites et accessibles à tous.

Dès la rentrée 2015, les employés du SIVOM accompagneront les enfants et les intervenants bénévoles (souvent des parents) dans les activités périscolaires : jeux collectifs, lecture de contes, mosaïque, chant, arts plastiques, etc.

Un bel exemple, l'activité fil rouge de cette année 2014-2015 pour les élèves du primaire : le « projet Goldman » ou comment amener les enfants en quelques séances de la découverte d'un artiste plus connu de leurs parents vers l'enregistrement et la diffusion d'un CD audio, en passant par l'apprentissage du chanter juste et ensemble. La directrice de l'école a encore quelques CD en vente (12 €), l'occasion de se faire plaisir tout en soutenant les projets futurs. En effet, les bénéfices de cette vente seront utilisés pour l'acquisition de matériel.



Le centre de loisirs du mercredi après-midi

En fin de matinée, le bus transporte les élèves d'une commune à l'autre. Primaires et maternelles se retrouvent à Mauressac pour :

- La garderie, gérée par le SIVOM jusqu'à 12h30,
- Ou la cantine et le centre de loisirs, gérés par l'association Léo Lagrange (prestataire de la Communauté de Communes) jusqu'à 18h30.

Pour inscrire vos enfants au centre de loisirs du mercredi après-midi :

Les dossiers d'inscription sont disponibles à Mauressac, en Mairie ou au bureau du SIVOM et à Auterive, à l'accueil de la Communauté de Communes.

La directrice du centre de loisirs du mercredi est joignable au 07.82.77.57.47, veuillez la contacter si votre enfant doit aller au centre de loisirs le mercredi de la rentrée (2 septembre 2015).

La cantine

Pour que vos enfants puissent manger à la cantine dès le mardi 1er septembre (jour de rentrée scolaire), pensez à les inscrire auprès du SIVOM **avant le 24 août** par mail :

sivom.merlanrauze@orange.fr ou en déposant la fiche d'inscription dans la boîte aux lettres du SIVOM, située à l'entrée de l'école de Mauressac.

Rappel : L'inscription à la cantine (hors mercredi) est possible à l'année.



La carte de bus

Les cartes de bus seront disponibles **en Mairie à partir du 25 août**.





Comment jeter mes déchets verts ?

Depuis la fermeture de notre plateforme déchets verts, nous sommes de plus en plus nombreux à utiliser les services de la déchetterie d'Auterive. Pour éviter la saturation des bennes sur Auterive, le SMIVOM nous demande d'utiliser la **déchetterie de Cintegabelle** :

Lieu-dit Laurède à Cintegabelle
05 61 50 68 17

Ouverture du mardi au samedi toute l'année
de 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 17 h 45
Fermée les lundis, dimanches et jours fériés.

Cette déchetterie collecte également :
cartons, ferraille, encombrants, bois, gravats, déchets d'équipement électriques et électroniques, piles, tout venant ainsi que le verre et les emballages recyclables.

Le dépôt en déchetterie est **gratuit** pour les particuliers.

Horaires nuisances sonores

Les horaires définis par **arrêté préfectoral** pour la réalisation d'activités de bricolage engendrant du bruit (tondeuses, tronçonneuses, perceuses, etc.) sont les suivants :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Le samedi, de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00



Le SMIVOM propose également des composteurs à tarif préférentiel, pensez-y !

Les déchets verts : qu'est-ce que c'est ?



L'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épiluchures.

Attention : Brûler ses déchets (verts ou ménagers) à l'air libre est interdit.

Concours village fleuri

Maussac est inscrit au concours Villes et villages fleuris, récompensé par le Conseil Départemental.



Ce label, attribué pour le fleurissement des villages, s'engage également sur les enjeux tels que la qualité de l'accueil, le respect de l'environnement et la préservation du lien social.

La visite du jury a eu lieu le 25 juin :

3 personnes seront récompensées par le Conseil Départemental.

Lingettes et lagune ne font pas bon ménage !

Depuis quelques temps, les lingettes étouffent notre lagune. Nous avons demandé pourquoi à Véolia.

Comment fonctionne notre lagune ?

Le lagunage naturel est le procédé se rapprochant le plus du procédé d'autoépuration naturelle présent dans les rivières. Après prétraitements, les eaux usées transitent par une succession de 3 bassins peu profonds.

En surface, l'oxygène de l'air permet le développement des microorganismes aérobies (vivant en présence d'oxygène) et la lumière favorise le développement des algues qui enrichissent également le milieu en oxygène grâce au phénomène de photosynthèse. Les matières solides les plus lourdes décantent dans le fond des bassins et sont transformées par des microorganismes anaérobies (vivants en absence d'oxygène).

Le nettoyage des bassins est-il fréquent ?

La microfaune et la flore qui se développent, contribuent à la dégradation de la pollution organique en favorisant la formation de boues minéralisées piégées dans le fond des ouvrages, ce qui nécessite un curage des bassins au bout d'une dizaine d'années environ.

Malheureusement, une arrivée trop importante de déchets en tous genres (difficilement biodégradables) augmente les fréquences de curage des lagunes et pénalise la qualité du rejet. Actuellement, nous rencontrons beaucoup de difficultés avec toutes sortes de lingettes à usage corporel ou ménager. Même si les fabricants indiquent que la lingette est « biodégradable » ou « jetable dans les toilettes », il faut savoir que le délai de destruction est très long, trop long.

Quelle est la solution ?

Afin de garantir le bon fonctionnement de la lagune et pour que son utilisation soit optimale, il est indispensable de jeter les lingettes avec les déchets ménagers (bacs verts ou marrons) et non plus dans ses toilettes.

Consignes de tri à appliquer :

Bacs verts ou marrons (ordures ménagères) : Pour les petits déchets du quotidien	Bacs jaunes : Déchets à recycler <i>Ne pas utiliser de sacs poubelle, mettre les déchets en vrac et ne sortir que des bacs individuels pleins</i>	Conteneur de verre : Verres vides	Déchetterie : Tout le reste
Emballages, suremballages, poches ou films en plastique Pots de yaourts Barquettes plastique ou polystyrène Boîtes en carton contenant des restes d'aliments Vaisselle cassée Couches de bébé Lingettes biodégradables ou non Mouchoirs en papier, essuie-tout, épluchures (possibilité de compostage)	Bouteilles en plastique (eau, lait, jus, soda, huile,...) Flacons en plastique (lessive, nettoyant ménager, gel douche, shampoing,...) Aérosols, bidons de sirop, briques alimentaires Boîtes en métal (thé, café, conserve, canettes,...) Boîtes et suremballages en carton Journaux, prospectus et magazines	Bouteilles Bocaux de conserve (fruits, légumes, confitures, petits pots de bébé,...) <u>Par sécurité, ne pas déposer de verre si le récupérateur est plein.</u>	Cartouches d'imprimante Ampoules, piles Capsules de café en alu Cartons d'emballage marrons (colis, téléviseur, vélo enfant, piscine,...) Ferraille, encombrants, déchets verts, gravats, déchets d'équipement électriques et électroniques, tout venant

Les médicaments, périmés ou non, leurs emballages (vides ou pleins) et accessoires (compte-gouttes, doseurs,...) doivent être rapportés en pharmacie.

Pour le ramassage des monstres et de la ferraille, vous devez prendre contact avec la Mairie qui établit une liste destinée au SMIVOM. Ce dernier vous appellera pour vous informer de son passage (en moyenne, tous les 2 mois).

Du côté des associations

A Mauressac, la vie associative est très riche. Les associations permettent non seulement aux adhérents de s'épanouir dans leur activité favorite mais également de rencontrer d'autres passionnés, d'échanger trucs et astuces, et de tisser ainsi des liens amicaux essentiels à la vie du village.

Association des festivités de Mauressac (AFM)

Lors de l'Assemblée Générale du 13 mars, nous avons connu quelques bouleversements avec le départ de quelques figures qui ont œuvré pour le bien être dans notre village. En effet notre cuistot Maurice Michaud, notre artiste incomparable Roland Armbruster, les âmes fondatrices de l'AFM Gisèle et Alain Maran ont souhaité prendre quelques distances et se retirer de l'association. Heureusement quelques nouvelles têtes nous ont rejoints : David Chassat, Christophe Delmas et Maëlle Bilous.

Le nouveau bureau est le suivant :

Président :	Eric Lesueur
Président adjoint :	Lionel Roulin
Trésorier :	Franck Loupias
Trésorier adjoint :	Céline Foezon
Secrétaire :	Stéphane Borday
Secrétaire adjointe :	Maëlle Bilous



Le conseil d'administration est donc composé de 15 membres.

Yell Amsellem, Céline Foezon, Gislène Michaud, Maëlle Bilous, Eric Lesueur, William Egea, Jean-Fred Danflous, Franck Loupias, Marc Amsellem, Joel Sacilotto, Maxime Couzier, Stéphane Borday, Christophe Delmas, David Chassat, Lionel Roulin.

A signaler que Wilfrid Pasquet quitte sa fonction de membre et devient président d'honneur en raison de sa fonction de maire.

En ce début d'année, nous avons organisé quelques manifestations:

21 mars, le carnaval des écoles : il avait lieu à Mauressac l'après midi. Après un défilé à travers le village et les lotissements des Chênes et du Vernès, suivi du jugement de Mr Carnaval brûlé en place des Concerts, un goûter était offert aux nombreux enfants présents. Le soir, l'AFM a organisé un repas avec soirée dansante (merci à Gilles et Fred, les joyeux pétanqueurs) qui a permis de reverser les bénéfices (500€) à la coopérative scolaire pour aider aux voyages de fin d'année. 120 convives, venant de l'ensemble des villages du RPI, ont participé à cette soirée.

6 avril, l'omelette :

Dernier article du regretté Jacques Monferran :

“Le temps était parfait pour ce premier repas de la saison proposé par l'Association des festivités de Mauressac. La place des concerts a accueilli cent cinquante convives dont une grosse moitié d'enfants qui ont profité du soleil pour jouer à en perdre le souffle. Tous étaient venus pour l'omelette, symbole du soleil qui sera le seigneur des mois qui arrivent.

Après la salade de légumes et les grillades, elle est arrivée, apprêtée par les cuisiniers bénévoles habituels, en autant de petits soleils qui ont enchanté petits et grands. Après cette dégustation, la chasse aux œufs a été particulièrement dynamique et enjouée.”



21 juin, le méchoui :

3 magnifiques agneaux de 20kg chacun mais seulement 100 personnes présentes au méchoui et pour la première fois depuis longtemps, nous n'avons pas pu finir de manger la totalité malgré les nombreux passages. Les heureux présents ont su apprécier la qualité et la quantité. Félicitations aux anciens, Mme Calvet et Mr Stobéo que l'on a dû départager aux grammes près pour la justesse de leurs estimations à la traditionnelle pesée du gigot.

Les festivités à venir ...

L'AFM vous donne rendez vous pour les prochaines manifestations :

La Fête locale :

Vendredi 7 août : Soirée moules – frites avec un spectacle très sympa des **Crevettes Musclées** qui revisitent les années 80.

Samedi 8 : Soirée tapas avec une animation de feu par le **DJ ADONIS**

Dimanche 9 : Le traditionnel cassoulet sera suivi d'une soirée mêlant musette et variétés avec l'orchestre **ELIXIR**.

Pensez à vous inscrire aux repas !

Fête de la courge et vide grenier :

Le 11 octobre, videz vos greniers, rangez les chambres des enfants, cherchez les bonnes affaires...et, pour les jardiniers, bichonnez vos jardins et dopez vos courges, le record à battre est toujours à 105kg pour une citrouille!

Carte de membre AFM

L'association va, dans le courant de l'année, passer chez vous pour solliciter une participation et vous délivrer une carte de membre.

A quoi ça sert ?

Vous apportez un soutien financier à l' AFM.

Vous avez un droit de vote à l'assemblée générale de mars 2016.

Il faut être titulaire de la carte de membre pour prétendre nous rejoindre dans l'Asso en mars 2016.

Merci de réserver le meilleur accueil aux membres de l'AFM qui passeront chez vous.

Réunion illuminations

Vendredi 11 septembre à 19h : réunion publique concernant le devenir de cette manifestation qui nécessite une implication importante des villageois au delà des membres de l'AFM. On compte sur votre présence pour prendre une décision qui reflète l'opinion la plus large possible.

MAURESSAC

en fête **les 7, 8 et 9 août**

Vendredi 7 août

20h00 **MOULES - FRITES**
Apéritif et café compris, 8 € (amener le couvert)

22h00 **LES CREVETTES MUSCLEES**
- Spectacle musical comique « Les années 80 »
- Soirée Dansante

Samedi 8 août

14h00 **Concours de PETANQUE en triplette (pour tous)**
Inscriptions de 13h00 à 13h50

20h00 **TAPAS**
(12 variétés : 2€ la barquette)

22h00 **DJ OCEANIS**

Dimanche 9 août

9h30 Messe

11h30 **Dépôt de gerbe suivi du pot de l'amitié**

14h00 **Concours de PETANQUE en doublette (pour tous)**
Inscriptions de 13h00 à 13h50

20h00 **CASSOULET** au feu de bois (amener le couvert)
(Apéritif-Melon-Jambon-Salade-Cassoulet-Saucisse-Glace-Vin-Café)
Adultes : 14 € - Enfants 6/12 ans : 7 €

22h00 **Bal musette variétés** avec l'orchestre **ELIXIR**
Bataille de confettis

Réservations pour les repas
du 4 au 7 août:

- Permanence au Syndicat d'Initiative (Mercredi, Jeudi et Vendredi de 10h à 12h)
- Franck 06.20.17.13.28
- Maelle 06.17.98.26.60



Fête locale	Du vendredi 7 au dimanche 9 août 2015
Réunion Illuminations	Vendredi 11 septembre 2015
Vide grenier et Fête de la courge	Dimanche 11 octobre 2015
Halloween et Soirée Châtagnes	Samedi 31 octobre 2015
Illuminations de Noël (ouverture 12 et 19 décembre)	Du samedi 12 décembre 2015 au 10 janvier 2016
Vœux et galette	Samedi 9 janvier 2016
Loto des illuminations	Dimanche 10 janvier 2016
Assemblée générale de l'AFM	Vendredi 12 mars 2016

Du côté des associations

Hommage à Jacques Monferran

Il était présent à chacune des manifestations organisées à Mauressac, jamais une commémoration ou une fête ne se déroulait sans sa présence discrète. Jacques MONFERRAN, correspondant pour la Dépêche du Midi, celui qui savait mettre en valeur notre village dans ses articles, nous a quittés en mai dernier. Nous tenions à lui rendre un dernier hommage pour le remercier de sa gentillesse et de son implication dans la communication autour des événements qui nous réunissent régulièrement que ce soit à la salle des fêtes, place des concerts, au monument aux morts ou aux potagers.

Voici l'article de son confrère Jean-Pierre Roland, paru dans la Dépêche du Midi du 05 mai dernier :

« Notre ami Jacques Monferran, correspondant fidèle de La Dépêche du Midi pour les communes de Mauressac et Auribail n'est plus. En quatre mois la maladie a eu raison de cet homme de 74 ans, à la silhouette carrée, au visage qui dégageait à la fois une force de caractère et une grande sensibilité. Jacques était entré dans la famille des correspondants de l'édition de Muret de La Dépêche dans les premières années de ce siècle. A Miremont dans un premier temps puis à Auribail et Mauressac. Il laissera de grands et beaux souvenirs médiatiques parmi nos lecteurs et notamment pour ses chroniques de la vie locale. Il fut le premier de toute la presse française à relater la découverte des empreintes des pattes de l'ours Balou début juin 2006 à Auribail. A une quarantaine de kilomètres de Toulouse ce «scoop» avait été repris dans de nombreux médias. Homme de culture, «dévoreur» de livres et doué d'une bonne plume notre ami savait promouvoir la fondation René Pous d'Auterive et les illuminations de Mauressac.

Né en 1941 ce Toulousain avait suivi ses parents à Miremont après la guerre d'Algérie. Attaché scientifique dans un laboratoire pharmaceutique, il avait séduit une jeune fille du village Marie-Antoinette infirmière qu'il épousa en 1971. De cette union naquirent deux enfants Frédéric dont le décès à l'âge de 22 ans affecta profondément Jacques, et Hélène née en 1974, travaillant à l'INSA à Toulouse.

Jacques laissera le souvenir d'un homme attachant, discret mais déterminé dans ses convictions. Nous partageons la peine de ses proches à qui nous adressons nos sincères condoléances. »

Jardins associatifs : le temps des récoltes est arrivé...

Après plusieurs années de disette, la météo est enfin clémente et favorable à nos cultures. Les premières récoltes sont très encourageantes.

Maintenant au nombre de 15 avec l'arrivée de 3 nouveaux jardiniers, notre terrain est bien exploité, mais il reste de la place, avis aux amateurs.

Pour la première fois, la serre a été partiellement exploitée à titre expérimental avec divers semis et autres plantations. Les résultats sont probants. A l'avenir, avec un peu plus de méthodes et d'organisation, cet outil sera un atout majeur pour aider tous les jardiniers.

Les parcelles inoccupées ont été plantées de divers cucurbitacées et autres plants de tomates pour une exploitation collective dans l'esprit des jardins partagés.

Nous rappelons la fête de la courge qui se déroulera le 11 octobre pour battre des records.

Contact : Christophe FREZOU 06.01.46.07.02 ou jardinsmauressac@gmail.com



Syndicat d'initiative

Au mois de mai 2015 les enfants de Mauressac qui le désiraient ont pu participer à un atelier terre, avec notamment la réalisation de pots de fleurs.

En juillet nous avons eu le retour sur notre commune du festival "31 notes d'été", la soirée a été un franc succès et ce malgré l'orage, ainsi la salle des fêtes bien remplie a vibré au son du groupe "Calamity Jazz sextet" et ses sonorités New Orlean's.

L'accueil du syndicat d'initiative est assuré par Manon Calvet la vacataire affectée par le Conseil Départemental pour le mois de juillet. De nombreuses brochures et cartes touristiques sont à votre disposition n'hésitez donc pas à venir pour tout renseignement. **Horaires d'ouverture : du mardi au samedi 9h/12h et 13h/17h.**

Composition du nouveau bureau du Syndicat d'Initiative :

Présidente :	Christine BORDAY
Vice-présidente :	Renée MILLE
Secrétaire :	Audrey REY
Secrétaire adjointe :	Béatrice CAMBOULIVES
Trésorière :	Gisèle MARAN
Trésorière-adjointe :	Anne Marie COUBRONNE
Documentaliste :	Sabrina MARAN
Conseil d'administration :	Florence ROUDIL et Jean Fred DANFLOUS



Calamity Jazz sextet

En période de fortes chaleurs ou de canicule

Personne âgée
Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).
- Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

Enfant et adulte
Je bois beaucoup d'eau et ...

- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je ne consomme pas d'alcool.
- Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
- Je prends des nouvelles de mon entourage.

En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15
Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes
www.meteo.fr

Canicule

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de la Mairie. Vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule.

Au niveau national, une plateforme téléphonique « canicule info service » est accessible au **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe) du lundi au samedi de 8 heures à 20 heures.

Quelques conseils pour se protéger en cas de canicule :

- Porter des habits amples, légers et clairs, en coton de préférence.
- Utiliser des ventilateurs, brumisateurs, prendre des douches fraîches (mais pas froides).
- Se reposer pendant les heures les plus chaudes, faire des siestes, passer les heures les plus chaudes dans un endroit frais, limiter ses activités physiques.
- Boire de l'eau régulièrement (au moins 1,5l/jour), jamais d'alcool, éviter les boissons sucrées et le café, consommer des fruits et légumes crus de préférence.
- Rafraîchir son habitation : fermer les volets, créer des courants d'air.
- Donner de ses nouvelles ou prendre des nouvelles des personnes les plus fragiles.

Les signaux d'alerte de la déshydratation ou du coup de chaleur peuvent être : **bouffées de sueur, fatigue, crampes, maux de tête, soif intense...**

En cas d'urgence, il est nécessaire de contacter le 15 (Samu) ou le 18 (Pompiers).

Opération tranquillité vacances

La gendarmerie nationale veille sur les logements laissés vides pour les vacances. Pour cela, avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie d'Auterive, votre départ en vacances.

Il faut utiliser le **formulaire disponible** à la brigade ou en ligne sur : <http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr>

Une fois complété, vous devrez apporter en personne le formulaire à la gendarmerie d'Auterive et y justifier de votre identité et de votre domicile. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

Opération tranquillité vacances

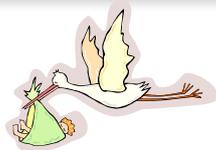
Si vous vous absentez pendant les vacances scolaires, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.

État civil

Naissances

Tom CESTER, le 12/06/2015



Décès

M. Jean-Jacques MARIOU, décédé le 05/03/2015

Mme Chafika BENMERADI née DJILALI, décédée le 04/05/2015



Vos démarches en Mairie

Inscription sur les listes électorales

La demande doit être faite auprès de la mairie avant le 31 décembre 2015.

Votre enfant va bientôt fêter ses 16 ans ? N'oubliez pas le recensement !

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.

Cette démarche permet d'effectuer le recensement citoyen obligatoire en vue de la participation à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Afin d'obtenir le récépissé de recensement, il faut se présenter à la mairie du domicile muni de la carte nationale d'identité et du livret de famille.

Documents officiels

Pour demander le renouvellement de vos papiers d'identité ou demander un nouveau certificat d'immatriculation (« carte grise »), inutile de vous rendre en Préfecture.

Les démarches relatives à la carte nationale d'identité et à la carte grise peuvent être réalisées auprès du secrétariat de mairie. Les démarches relatives au passeport s'effectuent auprès de la mairie d'Auterive, il est nécessaire pour cela de prendre rendez-vous.

POUR VOS PASSEPORTS,
OPEZ POUR LE TIMBRE ÉLECTRONIQUE

EN QUELQUES CLICS,
RECEVEZ VOTRE TIMBRE
PAR COURRIEL OU PAR SMS

TIMBRES.IMPOTS.GOUV.FR

BESOIN D'UN TIMBRE FISCAL
POUR VOTRE PASSEPORT ?
NE VOUS DÉPLACEZ PLUS !
RENDEZ-VOUS SUR

TIMBRES.IMPOTS.GOUV.FR

ACHETEZ VOTRE TIMBRE
ÉLECTRONIQUE EN LIGNE,
C'EST SIMPLE, C'EST SOUPLE,
C'EST SÛR !

timbres.impots.gouv.fr

La Mairie est ouverte :

Le mardi et le vendredi
de 14h à 18h

Fermeture du 3 août au
21 août 2015 inclus

Pour joindre la Mairie : 05.61.50.62.00